3200000 Commission paritaire des pompes funèbres

Durée du travail

Date de signature	N° d'enreg.	
06.03.2000		Conditions de travail et de rémunération
24.09.2007 11.06.2008	85.583 88.687	Conditions de travail et de rémunération
16.11.2009		Conditions de travail et de rémunération
09.09.2010	101.767	Conditions de travail et de rémunération
21.10.2011	106.908	Conditions de travail et de rémunération

Jours fériés

Date de signature	N° d'enreg.	
16.11.2009		Les conditions de travail et de rémunération
09.09.2010	101.767	Les conditions de travail et de rémunération
21.10.2011	106.908	Conditions de travail et de rémunération

Congé d'ancienneté

Date de signature	N° d'enreg.	
06.03.2000		Les conditions de travail et de rémunération
24.09.2007 11.06.2008	85.583 88.687	Les conditions de travail et de rémunération
16.11.2009		Les conditions de travail et de rémunération
09.09.2010	101.767	Les conditions de travail et de rémunération
21.10.2011	106.908	Conditions de travail et de rémunération

Durée du travail :
Durée du travail hebdomadaire moyenne : 38h.

Possibilité d'instaurer, au niveau de l'entreprise, des horaires en fonction des pics et des creux, moyennant adaptation du règlement de travail : la limite hebdomadaire peut être adaptée d'un total de +5 h / -5 h. Le temps de travail hebdomadaire moyen de 38h/s doit être respecté sur la période de référence d'un an. Au sein de la période de référence, le salaire mensuel octroyé correspond à 38h/s.

10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974) :
Jour de l'an (1/1),
Lundi de Pâques,
Fête du Travail (1/5),
Ascension,
Lundi de Pentecôte,
Fête nationale (21/7),
Assomption (15/8),
Toussaint (1/11),
Armistice (11/11),
Noël (25/12).

20 Jours de vacances légales :
Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.

Congé d'ancienneté :
1 jour de congé rémunéré par tranche de 5 ans d'ancienneté d'entreprise, avec un maximum de 5 jours.